



# Coronavirus : déchets et déchetteries



*Cette information a été actualisée le 06.08.2020*

## Principes généraux

- **Privilégier les points de collecte type moloks et écopoints** : La récolte des déchets est assurée dans les **différents points de collectes de la ville** (écopoints, moloks),

selon les modalités habituelles établies pour la taxe au sac.

Les déchets propres (ne portant pas de germes) acceptés aux écopoints doivent être évacués en priorité dans ces infrastructures en respectant **les recommandations émises par les offices fédéraux, ci-dessous.**

- **Renoncer au tri en cas de maladie ou de quarantaine** : Les ménages dans lesquels des personnes sont malades ou en quarantaine doivent renoncer provisoirement au tri des déchets et déposer l'ensemble de leurs déchets dans des sacs taxés fermés selon les principes habituels de ramassage .

## Déchetteries

- La **déchetterie de Chétroz** est ouverte selon les horaires habituels, mais son accès est **limité au maximum à 5 véhicules** simultanément à l'intérieur de l'infrastructure.

Toutefois si des afflux massifs devaient être constatés à la déchetterie de Chétroz, rendant l'exploitation dangereuse pour les usagers comme pour les employés, la Ville serait contrainte de revoir les conditions d'accès.

- La **déchetterie de l'UTO** est ouverte selon les horaires habituels **dès le 11 mai**, mais son accès est **limité au maximum à 5 véhicules** simultanément à l'intérieur de l'infrastructure. Consulter les **conditions d'accès restreintes**. Les habitants de Granges ne sont plus admis à la déchetterie de Chétroz à Sierre.

## Autres informations sur les déchets

### **Recommandations à la population concernant les déchets (communiqué de l'OFEV) :**

- Les masques, mouchoirs, articles hygiéniques et serviettes en papier utilisés doivent être placés dans des petits sacs en plastique immédiatement après avoir été utilisés.
- Ces petits sacs doivent être fermés avec un noeud sans être compactés et jetés dans une poubelle dotée d'un couvercle, elle-même équipée d'un sac poubelle de la commune.
- Les sacs poubelles doivent ensuite être fermés et jetés avec les ordures ménagères (comme à l'accoutumée).

- > Les ménages dans lesquels se trouvent des personnes malades ou en quarantaine doivent renoncer au tri usuel du PET, de l'alu, du papier, etc. Ces déchets doivent être éliminés avec les ordures ménagères afin d'éviter toute transmission du virus par ce biais. Il en va de même pour les déchets verts et le compost, qui doivent eux aussi être jetés avec les ordures ménagères.